



31 mars 2017

## **Modalités de sélection AIDA France**

### **Championnats du monde AIDA individuel Outdoor 2017**

(V.2 du 31 mars 2017)

1. Le comité directeur est désigné instance de sélection pour les mondiaux AIDA 2017. Les décisions concernant les modalités de sélections sont prises à la majorité simple des voix exprimées du CD.
2. Les membres du CD actuel, candidats potentiels pour la sélection, ne peuvent pas voter sur les points concernant les sélections mais peuvent être consultés.
3. Dans tous les cas, les compétiteurs devront avoir 18 ans révolus au début des championnats du monde AIDA, avoir la nationalité française et une licence compétition AIDA France 2017, se déclarer candidat avant le 30 Avril 2017 et ne pas avoir été sous le coup d'une suspension pour dopage dans les deux années précédant le premier jour des championnats du monde dans toute fédération nationale ou internationale
4. Le CD proposera une liste de 1 à 4 athlètes par discipline H et F ayant répondu aux modalités de sélection AIDA France et classés par ordre décroissant des performances réalisées entre le 01 septembre 2016 et le 03 Juillet 2017. Les athlètes qualifiés d'office par AIDA international feront partie de cette liste en plus des 1 à 4 athlètes sélectionnés.
5. Le comité directeur d'AIDA France pourra mettre en place entre le 01 mai et le 02 juillet 2017 une ou plusieurs journées de sélection qui seront organisées par AIDA France selon les règlements AIDA en vigueur. Les dates de ces journées de sélection seront communiquées aux athlètes candidats.

## 6. Modalités de sélection :

### a) Performances retenues :

Pour chaque discipline (CWT, FIM et CNF) la performance retenue sera la meilleure performance, pénalités déduites, réalisée (période en article 4) lors d'une compétition AIDA ranking international (en France ou à l'étranger), lors d'une journée de sélection organisée par aida France, lors des mondiaux CMAS outdoor 2016 ou lors du Championnat de France FFESSM profondeur 2017.

### b) La sélection est conditionnée à :

- La participation (période en article 4) à minima une compétition profondeur AIDA ranking international (en France ou à l'étranger) ou une journée de sélection organisée par AIDA France.

- la réalisation des minimas élites ou espoirs :

<b>MINIMAS OUTDOOR 2017</b>	<b>FEMMES</b>		<b>HOMMES</b>	
	<b>Elites</b>	<b>Espoirs</b>	<b>Elites</b>	<b>Espoirs</b>
<b>FIM</b>	65m	50m	90m	70m
<b>CNF</b>	45m	30m	65m	50m
<b>CWT</b>	70m	50m	90m	70m

7. Si une égalité subsistait pour la dernière place qualificative avec minimas élites, le CD départagera les candidats selon des critères sportifs (autres perfs réalisées, régularité des athlètes, etc...).
8. Dans le cas où il ne serait pas possible de sélectionner 4 athlètes sur la base des seuls minimas élites, le CD se réserve la possibilité de proposer une sélection à des athlètes ayant réalisés les minimas espoirs, sélection selon des critères sportifs (performances réalisées, régularité des athlètes, âge, etc...).
9. Tout athlète retenu sur la liste des sélectionnés AIDA France s'engagera par la signature d'une charte, à respecter un ensemble de règles de correction vis à vis d'AIDA France et de ses partenaires, de tout organisateur et concurrent.
10. Si un organisateur "élargit ses modalités d'inscription" et autorise (par manque de participants) toute personne à s'inscrire, seul AIDA France pourra décider de qui appartient officiellement à la sélection AIDA France et peut revendiquer le titre de "membre de l'équipe AIDA France" afin d'en faire usage pour son propre compte.